

Un rendez-vous incontournable

Le prochain congrès de notre syndicat aura lieu du mardi 27 au vendredi 30 août 2019. Tous les adhérents à jour de cotisation peuvent bien sûr y participer.

Remplissez au plus vite votre fiche d'inscription, le Bureau National vous donnera ensuite toutes les précisions sur la marche à suivre et les conditions de prise en charge.

Pour information seuls les Membres du Conseil National, les Secrétaires Départementaux et les Secrétaires de Section sont pris en charge.

Une nouvelle équipe

Suite à la décision de plusieurs membres du Bureau National de ne pas se représenter pour une nouvelle mandature, un appel à candidatures est lancé.

Conformément aux statuts, tous les postes du Conseil Syndical (Bureau National - Exécutif et Secrétaires Généraux adjoints -, Secrétaires Nationaux en charge d'un secteur précis, Délégués Régionaux) seront vacants au jour du Congrès.

Élection des responsables de section et de syndicat départemental

Vous avez dû procéder à l'Assemblée Générale de votre section (jusqu'au 1er juin 2019) et informer le Bureau National de la nouvelle équipe locale. Dernier rappel pour les retardataires !

Devenir Délégué Régional

Un Délégué Régional répond aux demandes des adhérents de son territoire et centralise celles plus complexes auprès du Bureau National. Il rencontre les élus et les directeurs des collectivités si nécessaire afin de défendre un adhérent. Il a la possibilité d'obtenir le conseil de Me Cheneau, l'avocat du SNEA (ligne directe les lundis matin et jeudis après-midi). Il réunit au moins une fois par an les Secrétaires de section et les Secrétaires départementaux.

Pour devenir Délégué Régional, il suffit de faire parvenir sa candidature à secretariat.snea@gmail.com avant le 1^{er} août 2019. *Le formulaire de candidature est disponible en pièce jointe*

Les élections auront lieu lors du Congrès de Lyon par l'ensemble des Secrétaires Départementaux et des Secrétaires de section qui nommeront vos Délégués Régionaux (titulaires et suppléants).

Devenir Secrétaire National

Un Secrétaire National est en charge d'un secteur précis. Il peut animer des groupes de travail (voir paragraphe « quelques pistes pour une meilleure organisation »).

Pour devenir Secrétaire National, il suffit de faire parvenir sa candidature à secretariat.snea@gmail.com avant le 1^{er} août 2019. *Le formulaire de candidature est disponible en pièce jointe.*

Les élections auront lieu lors du Congrès de Lyon par l'ensemble des Délégués Régionaux.

Élection du Bureau National et du Bureau exécutif

Les Délégués Régionaux (titulaires et suppléants) et les Secrétaires Nationaux constituent le Conseil National.

Le Bureau National, composé d'au moins cinq membres et dont trois constituent le Bureau exécutif (Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint, Trésorier National), est élu par le Conseil National.

Être membre du Bureau National, c'est gérer et administrer le Syndicat, animer les groupes de travail, élaborer les compte-rendus et voter les directions prises pour l'ensemble des syndiqués. De telles responsabilités sont donc ouvertes à tous les adhérents qui souhaitent défendre la Culture, leur métier et leur avenir.

Pour une saine concurrence entre candidats briguant le même poste, une profession de foi en quelques lignes est bienvenue. Pour devenir membre du Bureau National, il suffit de faire parvenir votre candidature à secretariat.snea@gmail.com avant le 1^{er} août 2019. *Le formulaire de candidature est disponible en pièce jointe.*

Des commissions de travail

Se réunir à Lyon, c'est échanger des idées et relater des expériences par le biais de groupes de travail: organisation interne, enseignement/diffusion, communication, administration, pédagogie, droits et devoirs; toute piste de réflexion peut être créée en fonction de vos souhaits. Chaque commission se réunira les mercredi 28 et jeudi 29 août et élaborera un compte-rendu à la fin de ses travaux.

Une mise en perspective, à la croisée des chemins

Le SNEA adhère à la Fédération UNSA Territoriaux, et est associé à la Fédération Spectacle et Communication UNSA. Ses adhérents peuvent se présenter :

- dans le secteur public : aux élections professionnelles (CAP, CCP, CT, CHSCT).
- dans le secteur privé : aux élections prud'homales.

Le SNEA, comme toute structure adhérente à l'UNSA Territoriaux, bénéficie du soutien de la Fédération, notamment pour la formation.

Le SNEA peut également recevoir une aide de l'UNSA dans certains domaines liés à son développement interne : formation, changement de logiciel, assistance juridique, etc. Notre société est en perpétuelle mutation et nous devons être particulièrement attentifs aux répercussions sur notre profession. Nos statuts sont remis en cause par certaines collectivités et il convient d'observer la plus grande vigilance. En outre, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) dans lequel nous participons en tant qu'experts, a émis récemment des propositions qui visent à modifier très profondément nos temps de présence et nos salaires. Nous devons continuer à être force de propositions pour tout ce qui touche à nos métiers.

Un syndicat plus moderne

Le SNEA sera celui que vous voulez qu'il soit : réactif à vos demandes, transparent dans l'attribution des rôles de chacun, interactif dans son organigramme. Il doit se doter d'outils performants liés à la communication, à la solidarité et à son image publique.

Quelques pistes pour une meilleure organisation

À la faveur de l'actualité et des dossiers en cours, le Conseil National peut se réunir plus souvent, reformuler certains articles du règlement intérieur, rendre compte des groupes de travail, etc.

La création de pôles animés par les Secrétaires Nationaux et les Secrétaires Généraux Adjointes est une solution pour accueillir les propositions et susciter le débat. Quelques idées :

- pôle Administration : en association avec le secrétaire salarié, et au moyen de l'application dédiée:
 - gestion des adhésions et des radiations des adhérents.
 - gestion de l'envoi mensuel de l'ordre de prélèvement automatique
 - gestion mensuelle des modifications de coordonnées bancaires et des retours de prélèvements invalidés
 - réponse aux courriels relatifs à l'administration du fichier et du site
- pôle Informatique :
 - *Site* : mise en ligne de contenus et prévision de l'évolution en relation avec l'entreprise gérant la partie technique du site.
 - Envoi de la Newsletter
 - *Application pour la gestion du fichier* : gérer éventuellement son évolution en relation avec le pôle Administration et l'entreprise créatrice
- pôle Réseaux sociaux : mise en ligne de contenu sur les réseaux sociaux
- pôle Juridique : réponses aux demandes croissantes des adhérents, recours à d'autres formes d'assistance, élaboration de formations juridiques (à renouveler autant que possible - cf compte-rendu du dernier Conseil National en annexe).
- pôle Communication : information entre syndiqués, réflexions sur les sujets d'actualité, journal, newsletter, tribune libre.
- pôle Diffusion (orchestres/chœurs/ballets) : représentativité du SNEA étendue à toutes formations permanentes de l'hexagone, travail de mise en relation, y compris avec la presse spécialisée.

D'autres pôles peuvent s'interroger sur la problématique des adhésions, la situation de nos homologues dans d'autres pays, la santé au travail, la représentation au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale,

etc. Bref, les sujets ne manquent pas si l'on veut devenir, dès demain, un syndicat fort et un partenaire incontournable.

Info : un beau succès à l'Orchestre de Paris

L'Orchestre de Paris n'est plus sous le régime associatif et a rejoint la Philharmonie de Paris. Des élections au CSE (Comité Social et Économique) ont été organisées ce 6 juin à la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris.

Le collège des musiciens de l'Orchestre de Paris a donc élu ses représentants. C'est le **SNEA-UNSA** qui est arrivé en tête ce qui lui permet d'avoir un représentant syndical au sein de l'EPIC qui gère l'ensemble.

Un grand bravo aux élus E.Benabdallah- V. Prats – M.P. Meley – D. Braccini. Le Délégué syndical reconduit est B. Leclerc.

Le Congrès de Lyon, c'est VOTRE Congrès

Faites-nous part des sujets que vous voudriez aborder, dites-nous quel groupe de travail vous souhaiteriez intégrer pour y colporter vos suggestions. Pratiquer la politique de la chaise vide, c'est s'exposer à ce que d'autres prennent des décisions à votre place ...

Alors, TOUS à LYON le 27 Août prochain !

Annexes : compte-rendu du dernier Conseil National (Conseil et Formation juridique)

MESSAGE À L'ATTENTION DES SECRETAIRES DE SECTION :

IMPRIMER CETTE NEWSLETTER ET DISTRIBUEZ-LÀ À VOS COLLEGUES.